

APPEL D'OFFRES OUVERT

Conclu en application de l'Arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés des Organismes de Sécurité Sociale et des articles L 2124-2, R 2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.) AOO N°04/2026

MAINTENANCE MULTITECHNIQUE DU SITE DE MARSEILLE DE L'URSSAF PACA 4 LOTS

Pouvoir adjudicateur	URSSAF PACA – 20 avenue Viton – TSA 99999 – 13287 Marseille Cedex 09
Site concerné	Siège URSSAF PACA – 20 avenue Viton – 13009 Marseille
Référence marché	AOO N°04/2026
Date limite de remise des offres	22 juillet 2026 à 12h00
Date limite des questions	13 juillet 2026 à 12h00
Plateforme de dépôt	PLACE – https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Objet – Contexte

Le présent marché, régi par le Règlement de Consultation (RC), le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), a pour objet l'achat de prestations de maintenance des installations techniques du siège de l'URSSAF PACA situé 20 avenue Viton, 13009 Marseille, réparties en 4 lots.

Les prestations concernent :

- La maintenance préventive systématique et conditionnelle (P2) de l'ensemble des installations et de leurs asservissements
- La maintenance corrective courante (P3) : entretien, réparation ou remplacement d'éléments et de composants défectueux
- Le traitement des non-conformités relevées par les vérifications périodiques réglementaires (VPR)

L'achat des prestations s'inscrit dans le contexte d'une continuité de service et d'un contrat à obligation de résultat. L'obligation de résultat implique une exécution conforme des prestations conditionnée par l'atteinte d'un certain résultat, quels que soient les moyens déployés par le titulaire.

1.2 Allotissement – Contenu des prestations

Conformément aux dispositions des articles L2113-10 et L2113-11 du code de la commande publique, la consultation est allotie techniquement comme suit :

Lot	Désignation	CPV principal	Périmètre technique
Lot 1	CVC / Plomberie sanitaire	50720000-8	PAC Carrier, groupe froid, dry coolers, CTA, VRF Daikin, plafonds rayonnants, ECS, traitement eau
Lot 2	Installations électriques CFO / CFA	50711000-2	HTA/BT, TGBT, photovoltaïque, onduleurs, VDI, éclairage, GTB
Lot 3	Sécurité incendie / Désenfumage	50700000-2	SSI Héphaïs 1024, CMSI ATENA, SMSI, détection, BAES, désenfumage
Lot 4	Sûreté	50700000-2	Contrôle d'accès, vidéosurveillance, vidéophonie, alarme intrusion, portiques, portes automatiques

Chaque lot constitue un marché. Les montants maximums annuels HT des parties à bons de commande (P3) sont précisés à l'annexe financière de l'acte d'engagement.

La consultation comporte des marchés à prix mixtes : pour partie à prix forfaitaire (P2 préventif) et pour partie à bons de commande (P3 correctif).

Un lot 5 Maintenance des ascenseurs sera publié à l'automne 2027.

1.3 Clause d'exécution – Évolution du périmètre

Les prestations s'appliquent aux installations du siège de l'URSSAF PACA à Marseille. En cas de modification ayant une incidence sur le volume des prestations, le présent marché sera modifié par voie d'avenant.

1.4 Durée – Reconduction – Délais d'exécution

Durée initiale

Pour tous les lots, le marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter de la date impérative de prise en charge des installations par le titulaire, précisée dans la notification (date prévisionnelle du début d'exécution fixée au 1^{er} décembre 2026).

Reconduction

À l'issue de cette période, le marché est reconduit annuellement et tacitement, à sa date anniversaire, par période de 12 mois, au maximum 3 fois. La décision unilatérale de ne pas reconduire prendra la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au moins 3 mois avant l'échéance. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction (art. R2112-4 du code de la commande publique). La durée maximale toutes reconductions confondues est de 48 mois.

Délais d'exécution

Les délais visés par les documents du marché sont les suivants :

- Délai maximal d'intervention sur site : selon le tableau de priorités de chaque CCTP (4h à 48h)
- Délai maximal de remise en service des installations : selon les CCTP
- Délai maximal de remise des rapports de maintenance préventive : 5 jours ouvrés après chaque visite
- Délai maximal de remise des rapports de maintenance corrective : 5 jours ouvrés après chaque intervention

1.5 Procédure – Langue

Le marché conclu sera un marché de services et à bons de commandes, à prix forfaitaires et unitaires, passé en application de l'arrêté du 19/07/2018. La langue utilisée est le français. Tous les documents remis par les candidats sont écrits en français ou accompagnés d'une traduction certifiée conforme.

1.6 Publicité

La consultation fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) publié sur le profil acheteur de l'URSSAF PACA – plateforme PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>).

1.7 Modalités de paiement – Avances

L'unité monétaire est l'euro (€). Il ne sera pratiqué aucune retenue de garantie. Aucune avance ne sera accordée.

1.8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 150 jours à compter de la date limite de réception des offres (soit jusqu'au 10 décembre 2026).

2. DOSSIER DE CONSULTATION

2.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) – AOO 04/2026
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) – Lots 1 à 4 :
 - Lot 1 – CCTP_Lot1_Maintenance_CVC_URSSAF_PACA
 - Lot 2 – CCTP_Lot2_Maintenance_CFO_CFA_URSSAF_PACA
 - Lot 3 – CCTP_Lot3_Maintenance_Seurite_URSSAF_PACA
 - Lot 4 – CCTP_Lot4_Maintenance_Surete_URSSAF_PACA
- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes :
 - Annexe 1 – Cadre de réponse technique
 - Annexe 2 – Annexe financière (BPU par lot)
 - Annexe 3 – Déclaration de sous-traitant (si applicable)
 - Annexe 4 – Cession et nantissement de créance (si applicable)

2.2 Modifications de détail aux documents de consultation

L'URSSAF PACA pourra apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres (soit au plus tard le 7 juillet 2026), des modifications de détail aux documents de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base des documents modifiés.

2.3 Modalités de retrait

Le dossier de consultation est remis gratuitement. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

2.4 Variantes

Les variantes proposées par les soumissionnaires ne sont pas autorisées (article R2151-9 du code de la commande publique). La consultation ne comporte aucune variante obligatoire.

3. CANDIDATURES – OFFRES – MODALITÉS DE TRANSMISSION

3.1 Présentation des candidatures et justificatifs

Sous peine de rejet de leur candidature, les candidats produisent un dossier complet comprenant les éléments ci-après.

Justificatifs relatifs à la situation juridique

- Lettre de candidature mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement (conjoint ou solidaire)
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 et suivants du code de la commande publique
- Déclaration relative au respect des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail (emploi des travailleurs handicapés)
- Si redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés

Les imprimés DC1 et DC2 peuvent être utilisés : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Justificatifs relatifs à la capacité économique et financière

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et du domaine d'activité concerné (3 dernières années)
- Déclarations appropriées de banques ou preuve d'une assurance risques professionnels

Justificatifs relatifs aux références et à la capacité technique

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement (3 dernières années)
- Liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années (montant, date, destinataire)
- Certificats de qualité ou preuves de mesures équivalentes
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique disponibles
- Justificatifs des qualifications et certifications obligatoires par lot (voir Annexe 2 du CCAP) : agréments constructeurs, qualifications APSAD, habilitations électriques, etc.

Document Unique de Marché Européen (DUME)

L'URSSAF PACA accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un DUME, établi conformément au règlement de la Commission Européenne (UE) 2016/7. Les candidats peuvent réutiliser un DUME déjà utilisé dans une procédure antérieure, sous réserve de confirmer que les informations y figurant sont toujours valables.

3.2 Candidature groupée

En cas de groupement, chaque membre du groupement fournit les pièces désignées ci-avant. En cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire. La composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des offres et la date de signature du contrat, sauf dans les conditions prévues à l'article R2142-26 du code de la commande publique.

3.3 Sous-traitance

La sous-traitance est possible dans les conditions prévues par la loi n°75-1334 du 31/12/1975 et les articles L2193-1 et suivants du code de la commande publique. Tout sous-traitant présenté avant la notification du marché doit produire les documents et garanties exigés à l'article 3.1 ci-dessus. Pour les lots nécessitant des agréments constructeurs (Lots 3, 4), les sous-traitants doivent justifier des mêmes certifications que le titulaire principal.

3.4 Justificatifs fiscaux et sociaux

Préalablement à la notification du marché, l'URSSAF PACA demandera au soumissionnaire retenu les pièces suivantes :

- Attestation de régularité fiscale
- Attestation de régularité sociale
- Attestation de vigilance (URSSAF)

Le soumissionnaire retenu bénéficiera de 15 jours calendaires pour remettre ces pièces.

3.5 Présentation des offres

Sous peine de rejet, les candidats produisent un dossier complet comprenant :

- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes 1 à 4
- Le cadre de réponse technique dûment complété
- Le planning de mise en œuvre de la maintenance préventive (PMP) pour le(s) lot(s) concerné(s)
- Toute information complémentaire jugée utile par le candidat
- Un relevé d'identité bancaire (recommandé, non obligatoire au dépôt)

3.6 Modalités de transmission des plis

Les plis contenant candidatures et offres doivent impérativement parvenir avant la date et l'heure limite de réception :

22JUILLET 2026 À 12H00

La transmission s'effectue exclusivement par voie électronique via la plateforme PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>). Les transmissions par courriel, télécopieur ou support physique ne sont pas autorisées (sauf copie de sauvegarde).

Les fichiers transmis doivent être préalablement traités avec un anti-virus régulièrement mis à jour. Formats acceptés : .PDF, .DOC/.DOCX (compatible Word version 2010 et ultérieure), .XLS/.XLSX, .ODT, .ODS.

4. ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 Analyse des candidatures

Avant tout examen des candidatures, en cas de pièces manquantes ou incomplètes, il pourra être fait application de l'article R2144-1 du code de la commande publique. Les candidats qui ne peuvent soumissionner en application des dispositions aux articles L2141-1 et suivants seront éliminés.

4.2 Analyse des offres

Avant tout classement, les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables (articles R2152-1 et suivants) seront éliminées. L'offre retenue sera celle jugée économiquement la plus avantageuse, par classement décroissant, en fonction des critères pondérés suivants :

Critère	Pondération	Éléments d'appréciation
Prix	50 %	Montant total HT du BPU : P2 forfaitaire annuel + total estimatif P3 annuel
Valeur technique	40 %	Méthodologie d'intervention, organisation, ressources humaines affectées, habilitations, Plan de Maintenance Préventive (PMP), délais effectifs proposés
Développement durable	10 %	Politique RSE, gestion des déchets DEEE, véhicules électriques/hybrides, certifications environnementales

Les montants hors TVA des prix proposés figurant à l'annexe financière de l'acte d'engagement prévaudront sur ceux indiqués ailleurs dans l'offre.

4.3 Notation par critère

Critère Prix (50 points — 50 %)

La note prix est calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note prix} = (\text{Montant HT de l'offre la moins chère} / \text{Montant HT de l'offre notée}) \times 50$$

Le montant pris en compte est le montant total annuel HT issu de l'annexe financière de l'acte d'engagement (P2 forfaitaire + taux horaires P3 pondérés par un volume estimatif défini dans le dossier de consultation). Une offre anormalement basse au sens de l'article R2152-3 du code de la commande publique fera l'objet d'une demande d'explication écrite avant tout rejet.

Critère Valeur technique (40 points — 40 %)

La valeur technique est notée sur 40 points, répartis entre quatre sous-critères évalués indépendamment :

Sous-critère	Barème
C1 — Méthodologie d'exécution, traçabilité et reporting	/20 points
C2 — Moyens humains et matériels	/10 points
C3 — Délais d'intervention et de remise en service	/5 points
C4 — Planning de mise en œuvre de la maintenance préventive	/5 points

Sous-critère	Barème
Total valeur technique	/40 points

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut attribuer automatiquement la note maximale de la valeur technique à la meilleure offre technique.

Critère Développement durable (10 %) – Éléments attendus dans le cadre de réponse technique

Ce critère est indépendant des 40 points de valeur technique. Il est évalué sur 10 points, répartis entre deux axes notés séparément :

Axe	Barème
Axe environnemental	/8 points (80 % du critère)
Axe social et insertion	/2 points (20 % du critère)
Total développement durable	/10 points

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, ce critère présente un lien direct avec l'objet du marché et ses conditions d'exécution : déplacements des techniciens, manipulation de fluides frigorigènes (Lot 1 — F-Gaz), génération de DEEE lors des renouvellements d'équipements, traitement des supports de données à caractère personnel (Lots 2 et 4). Il ne constitue pas une condition éliminatoire.

Le candidat décrit ses engagements sur les axes suivants, en lien direct avec l'exécution des prestations sur le site (art. L2112-2 CCP) dans le cadre de réponse technique :

Axe environnemental :

Axe	Thème	Ce qui est demandé au candidat	Justificatifs attendus
1	Gestion des déchets et économie circulaire	Process de traitement des DEEE (équipements remplacés), récupération des fluides frigorigènes F-Gaz (Lot 1), élimination des batteries et cartes électroniques. Contrats avec éco-organismes agréés (Ecosystem, Recylum ou équivalent).	Contrat éco-organisme, attestation récupération fluides F-Gaz, BSD déchets dangereux (modèles)
2	Mobilité et empreinte carbone des interventions	Part des véhicules électriques ou hybrides dans la flotte affectée au marché (en %). Localisation géographique des équipes (proximité du site 13009 Marseille). Politique de mutualisation des déplacements inter-lots ou inter-techniciens.	Liste des véhicules affectés (type + motorisation), adresse de l'agence la plus proche du site
3	Certifications et engagements RSE	Certification ISO 14001 (management environnemental) ou label RSE reconnu (Lucie 26000, EcoVadis...). Bilan carbone publié ou en cours. Politique d'achats responsables pour les pièces	Certificat ISO 14001 ou label RSE en cours de validité, ou note d'engagement

Axe	Thème	Ce qui est demandé au candidat	Justificatifs attendus
		de rechange (pièces recyclées ou reconditionnées, fournisseurs labellisés).	signée par un dirigeant avec plan d'action daté

Axe social et insertion :

Démarche d'insertion et d'emploi des publics éloignés de l'emploi ou en situation de handicap

Calcul de la note globale

La note globale sur 100 points est la suivante :

Note globale = Note valeur technique (/40) + Note développement durable (/10) + Note prix (/50)

En cas d'égalité parfaite entre deux offres, le critère prix sera départageant.

5. AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1 Compléments d'information

Les candidats peuvent faire parvenir leurs questions ou demandes de renseignements jusqu'au 4 juillet 2026 à 12h00, en utilisant les fonctionnalités de la plateforme PLACE. Les renseignements complémentaires sont communiqués par l'URSSAF PACA au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (soit le 7 juillet 2026). Passé ce délai, aucun complément d'information ne pourra être communiqué.

5.2 Récapitulatif des échéances

Étape	Date / Délai
Publication de l'appel d'offres	Mai 2026
Date limite des questions des candidats	13 juillet 2026 à 12h00
Date limite de réponse aux questions par l'URSSAF	15 juillet 2026
Date limite de remise des offres	22 juillet 2026 à 12h00
Délai de validité des offres	150 jours à compter du 22 juillet 2026 (jusqu'au 22 décembre 2026)
Date prévisionnelle d'attribution	octobre 2026
Date prévisionnelle de notification	novembre 2026